

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 4 octobre 2022**, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

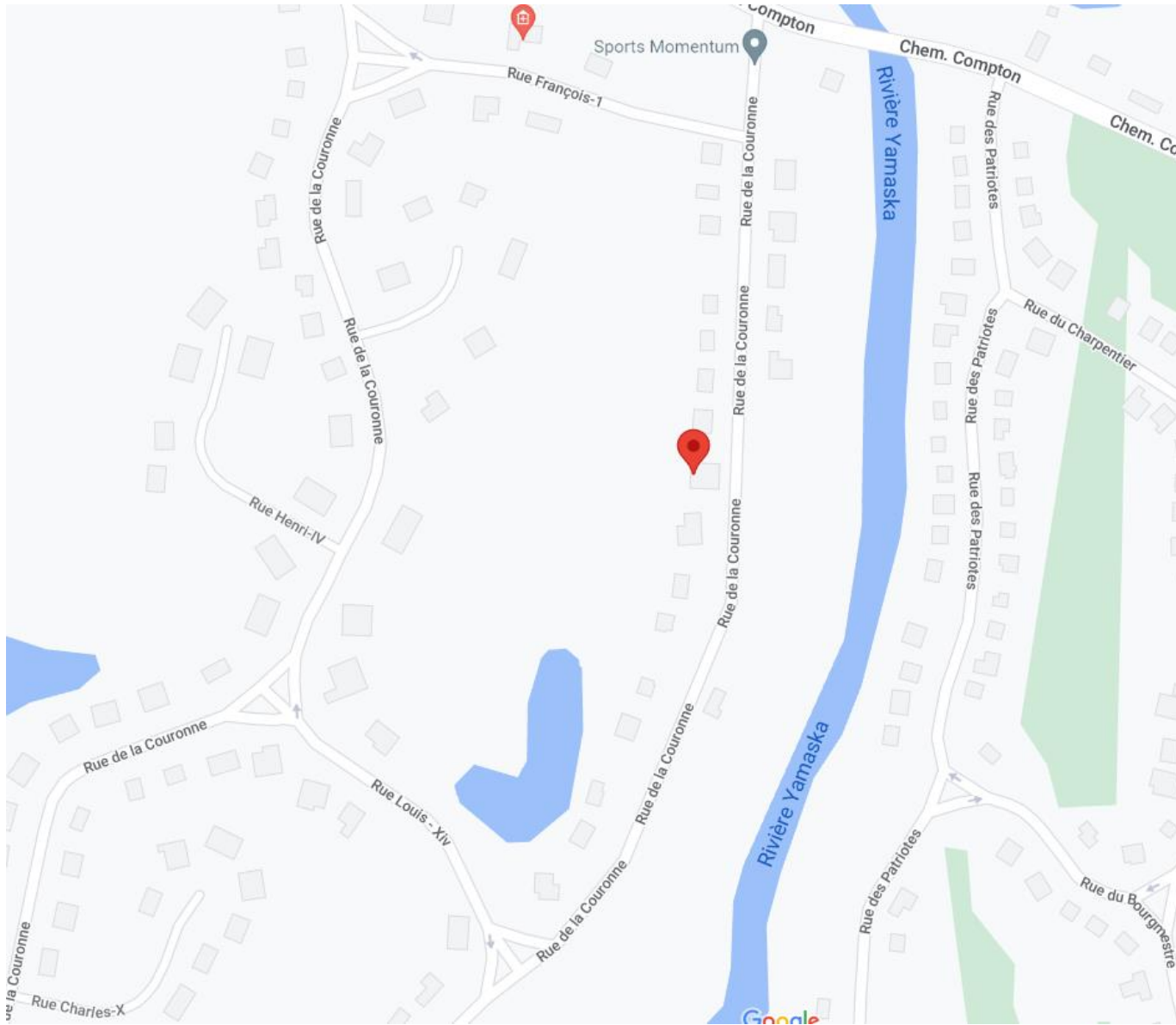
1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 3 m de la ligne latérale gauche au lieu de 5 m minimum tel qu'indiqué à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 372, rue de la Couronne, lot 3 398 220, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2022-30210).
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une allée d'accès ayant une longueur de 122 m, dépourvue d'un T de virage et nécessitant un déblai de 4,3 m de hauteur au lieu de 2 m maximum, et d'autoriser la construction d'un abri d'auto attaché ayant une largeur de 4,8 m au lieu de 4 m maximum, le tout tel qu'indiqué, respectivement, aux articles 128, 176 et 82 du règlement de zonage 1037-2017, au 299, chemin de Missisquoi, lot 5 316 476, zone P3M-04, district Lac Brome (dossier 2022-30212).
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement de 79 m<sup>2</sup> sur une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation au sol de 417 m<sup>2</sup> et la menant à 496 m<sup>2</sup> au lieu de 350 m<sup>2</sup> maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C, du règlement de zonage 1037-2017, au 516, rue Frontenac, lot 4 437 804, zone P1F-09, district Lac Bromont (dossier 2022-30218).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le mardi 4 octobre 12h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

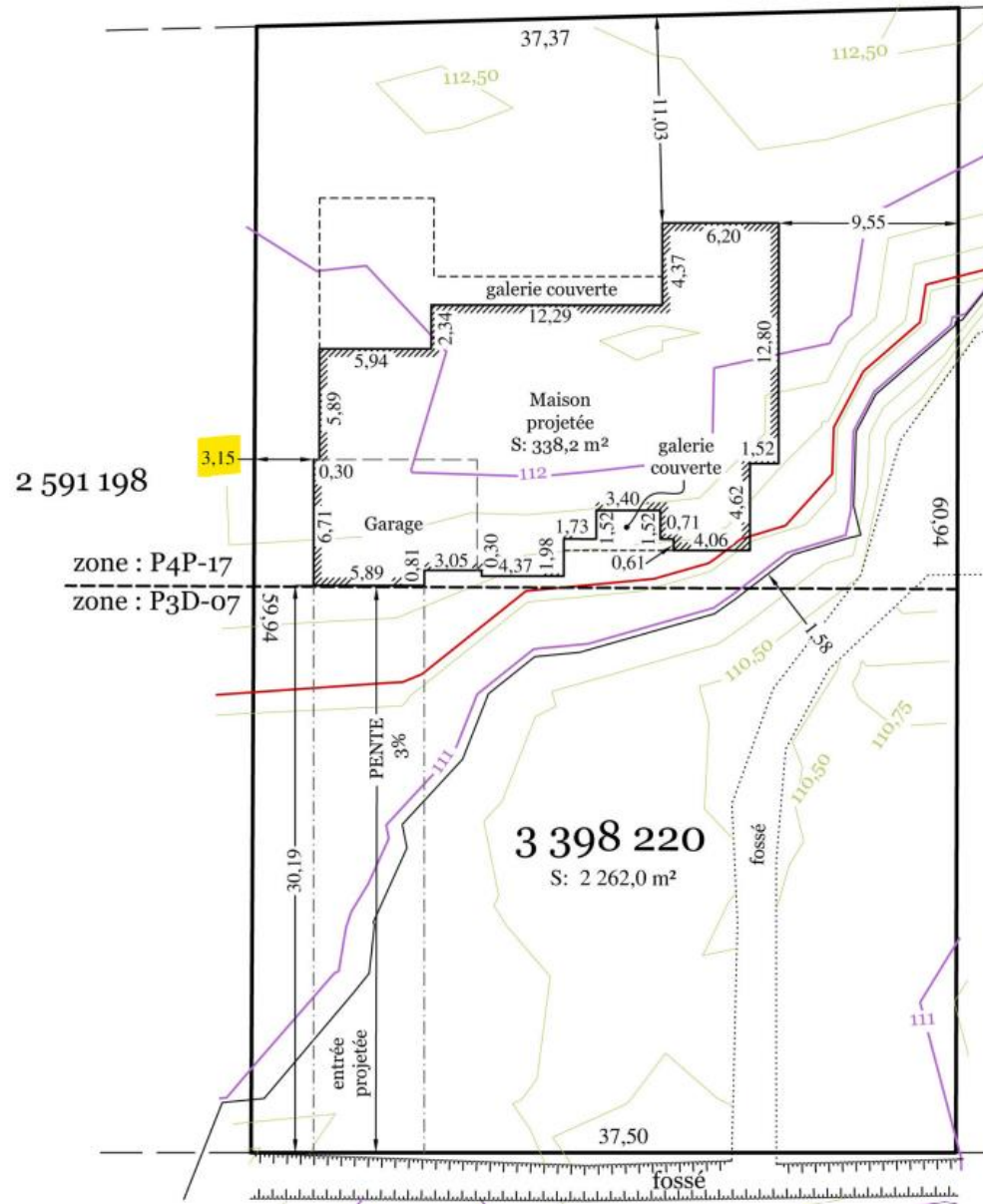
Bromont, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

La greffière,  
Ève-Marie Préfontaine, avocate

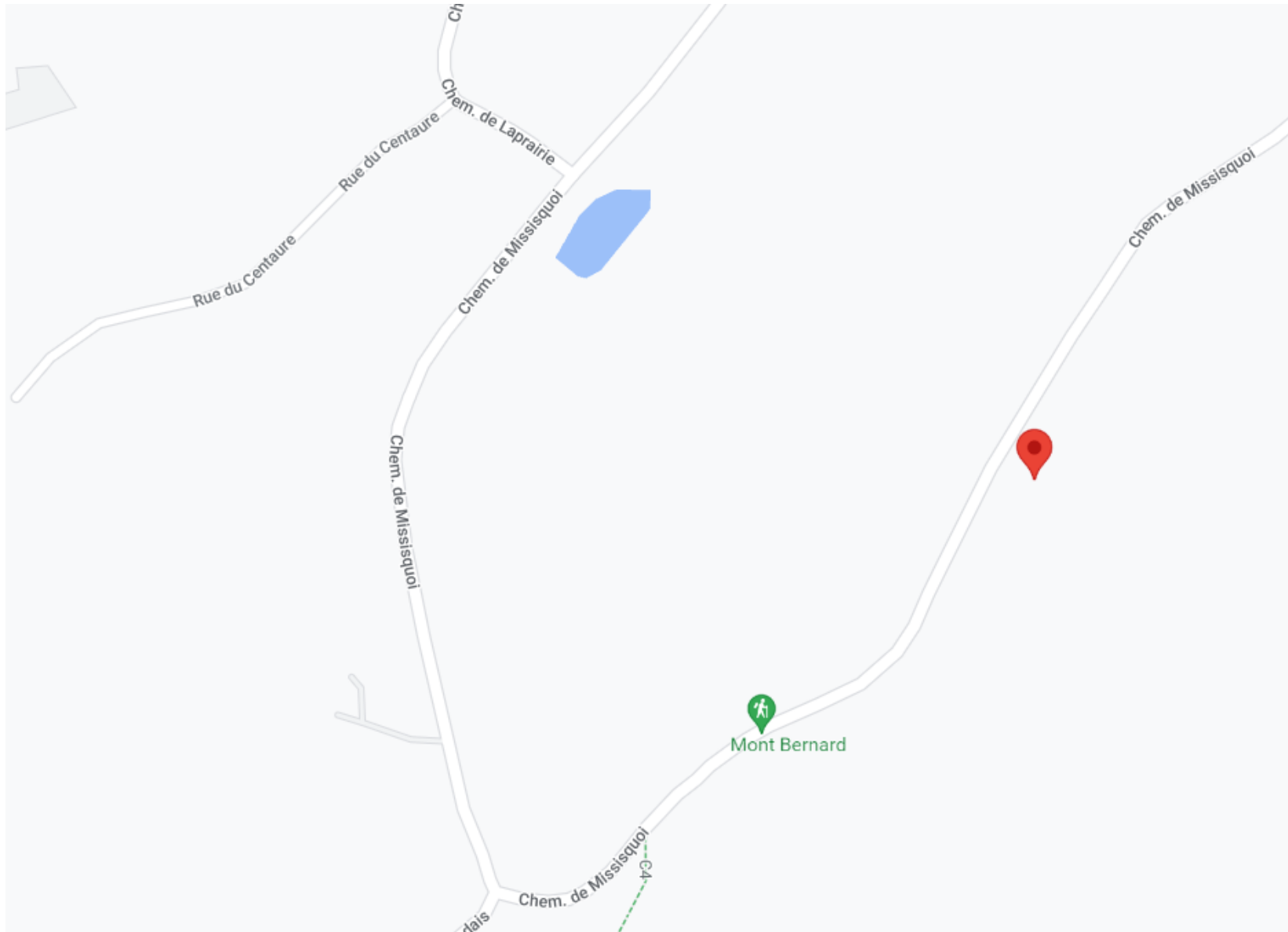
1. 372, rue de la Couronne (1 de 2)



1. 372, rue de la Couronne (2 de 2)



2. 299, chemin de Missisquoi (1 de 3)





2. 299, chemin de Missisquoi (3 de 3)



3. 516, rue Frontenac (1 de 2)





3. 516, rue Frontenac (2 de 2)

